

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
POLE MULTI FILIERES DE LAMBERT

DU 17 SEPTEMBRE 2018

Étaient présents :

Collège « Administrations de l'État » :

- M Luc ANKRI – Sous-Préfet de Narbonne
- Mme DUHAIL Patricia – Sous-Préfecture de Narbonne
- Mme BARGOIN Caroline - Sous-Préfecture de Narbonne
- M DENIS Laurent – DREAL UT 11/66
- Mme GELLE Sophie - Chef d'Unité DDTM - Mission Développement Durable
- Mme MESTRE-PUJOL Dominique - DD Adjoint ARS

Collège « Exploitants des installations classées » :

- M LO PINTO Tony – Responsable du site
- M DE BRITO Thibaut - Directeur centre de tri
- M BOURSQUOT Wilfried - Directeur activité stockage
- Mme LAUMOND Martine - Ingénieur Environnement Suez

Collège « Elus des collectivités territoriales concernées » :

- M HERAS Guillaume – Vice Président du Grand Narbonne
- M RAMBAUD Patrice – Directeur Environnement du Grand Narbonne
- M PROGLIO Marc – Maire adjoint Commune de Bages
- M SAINTE-CLUQUE Nicolas - Conseiller Départemental
- M CURADE Michel - Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Collège « Riverains d'installations classées ou Associations de protection de l'environnement » :

- Mme ARDITI Maryse – Association ECCLA
- M DEOLA Michel – Narbonne Environnement
- M MARTINEZ Jean-Pierre – Société de Protection de la Nature LR
- Mme LEVALLOIS Jocelyne – Conseil citoyen de Montplaisir, Roches grises et Réveillon

Après un tour de table de présentation, Monsieur le Sous-Préfet propose en préambule de valider les comptes-rendus des deux commissions de suivi de site précédentes. En l'absence de remarque les comptes-rendus sont adoptés.

L'ordre du jour se poursuit et Monsieur LO PINTO, responsable du site, présente le rapport d'activité pour l'année 2017.

- **PRÉSENTATION DU BILAN ANNUEL 2017 DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE**

Les tonnages :

192 879 tonnes de déchets ont été reçues en 2017 dont 72 % en provenance de l'Aude et 26 % de l'Hérault. Les déchets se répartissent en environ 142 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 20 000 tonnes d'encombrants, 13 000 tonnes de refus de tri et 15 000 tonnes de déchets d'Activités Economiques.

Les incidents / plaintes :

5 déclenchements du portique de contrôle de la non radioactivité ont été recensés dont 1 chargement (compresses électro radium) ayant nécessité l'intervention de l'ANDRA.

En réponse à une question de Madame ARDITI, Monsieur LO PINTO indique que la procédure prévoit d'isoler les déchets contenant des éléments radioactifs à vie courte avant leur enfouissement.

Un départ de feu a été maîtrisé rapidement le 25 mai 2017 par l'équipe d'astreinte.

Concernant les plaintes odeurs, 2 ont été recensées en 2017. Il y a par contre eu un grand nombre de plaintes pendant l'été 2018. Les nuisances de cet été sont confirmées par les élus et représentants des riverains présents en commission (particulièrement la nuit et le matin). Les investigations sont en cours par Suez, mais l'exploitant pense que cela est du aux conditions climatiques (macération, haute température et absence de vent).

Monsieur Laurent DENIS demande à l'exploitant la transmission du bilan à la sous-préfecture et à la DREAL (18 plaintes recensées) accompagné d'un plan d'action.

En réponse à Madame ARDITI, Monsieur LO PINTO confirme que les déchets sont bien recouverts chaque soir. Monsieur ANKRI demande s'il existe un dispositif particulier pour la période estivale. Monsieur LO PINTO indique que la suppression du casier grand vent permet de ne plus reprendre de déchets (opérations très génératrices d'odeurs).

Concernant la maîtrise des envols 3290 heures de ramassage ont été effectuées (contre 4200 en 2016). Aucune plainte d'envol n'a été recensée. Madame LEVALLOIS indique qu'il y a eu beaucoup d'envols sur route pendant l'hiver en contre-bas de Réveillon. Monsieur LO PINTO indique que le ramassage est assuré uniquement pour les déchets provenant de l'installation. Monsieur MARTINEZ indique que cela peut provenir d'autres décharges sauvages, nombreuses aux alentours ; Monsieur CURADE indique que cela va beaucoup mieux qu'il y a 4 ou 5 ans suite aux actions entreprises.

La surveillance environnementale :

Concernant la valorisation du biogaz environ 15 millions de KWh ont été produits de l'ordre de 12 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Madame ARDITI demande si une injection gaz serait possible (plus efficace que la valorisation de chaleur et de production électrique). Monsieur LO PINTO indique que le point d'injection est très éloigné mais que cela pourrait venir ultérieurement (après un retour d'expérience). Monsieur RAMBAUD rappelle également le projet de méthanisation (mise en service en 2019) qui pourra détourner 4 000 tonnes de fermentescibles. Les analyses en sorties de torchères et de moteur ont été conformes.

Concernant les eaux de surface et souterraines : 15 000 m³ de lixiviats ont été traités en 2017, les analyses sont réalisées mensuellement. Les eaux de surface sont rejetées après analyse. Les eaux souterraines sont analysées via un réseau piézométrique qui n'a pas mis en évidence d'anomalie. Les sédiments sont analysés régulièrement par le PNR : une contamination par le cuivre semble se confirmer.

Concernant le suivi géotechnique : 4 capteurs permettent de suivre l'évolution géotechnique du massif de Lambert IV qui n'ont pas mis en évidence d'anomalie en 2017.

Les aménagements et travaux de couverture réalisés sur 2017 ont ensuite été brièvement rappelés.

Le plan de gestion pour maintenir l'ouverture des espaces se poursuit (accompagnement par la LPO). Une mortalité importante de cigognes est survenue en 2017, qui sont entrées en collision avec les lignes électriques au-dessus du site. Monsieur Laurent DENIS demande à l'exploitant d'assurer le suivi des actions sur ces incidents.

Madame ARDITI souhaite poser plusieurs questions :

- *Où sont les plastiques durs maintenant ? et pourquoi vont-ils avec les encombrants, c'est un peu dommage alors qu'ils se recyclent bien ?*

Monsieur De BRITO indique qu'il existe des filières, mais que le PVC ne se recycle pas. Par ailleurs, les filières de recyclage sont toutes dans le Nord de l'Europe ce qui génère une empreinte carbone importante. Cette filière aujourd'hui n'est pas assez stable pour l'envisager sans acteur local dans le Sud de la France, c'est la raison pour laquelle la filière CSR est préférée.

- *La station de traitement de lixiviats a augmenté sa capacité, où est-elle située ? et ne pourrait-elle pas être à l'origine des odeurs ?*

Monsieur LO PINTO indique qu'elle est en contre-bas des casiers. Il précise également que le flux extérieur principal identifié concerne les lixiviats faiblement chargés de Calce (ancienne décharge dans le 66) qui seront traités sur Narbonne.

- Madame ARDITI souhaite obtenir les annexes 4 et 6 pour le calcul de l'évapo-transpiration ; les documents lui sont remis.

- **ACTUALITES 2017 de l'Ecopole**

Monsieur DE BRITO présente les dates clefs de 2017 :

- 29 mars 2017 : pose de la première pierre
- 02 juin 2017 : obtention de l'arrêté d'autorisation
- 13 novembre 2017 : démarrage de la mise en régime du nouveau process suite aux travaux de transformation du centre de tri

Monsieur HERAS rappelle les choix d'investissement qui ont été faits pour améliorer l'efficacité du système de tri.

Monsieur DE BRITO indique que l'atelier de bio déchets est un process prototype qui verra le jour en 2019. Il projette ensuite les photos présentant les travaux réalisés ainsi qu'un plan du nouvel atelier.

17 000 tonnes de déchets ont été réceptionnés dont environ : 5 000 de la collecte sélective, 5 400 de bois, 4 000 de cartons papiers, 1 000 tonnes de déchets d'Activités Economiques en mélange.

Le taux de valorisation est de 92 % pour la collecte sélective, 90 % pour les cartons papiers et plastiques,

99 % pour les métaux, 86 % pour les bois et 5 % pour les déchets d'Activités Economiques.

• BILAN DE L'INSPECTION IC

Monsieur Laurent DENIS présente les conclusions des 2 inspections qui ont été réalisées depuis la dernière CSS.

Le 21 novembre 2017, l'inspection portait sur les 2 thèmes suivants : défense incendie et récupération des lixiviats. Elle a également permis de constater les aménagements préalables à la rehausse de l'alvéole 2 dans le casier Nord Est.

Cette inspection a mis en évidence 4 non conformités et 7 observations. Les non-conformités relevées sont les suivantes :

- le SDIS ne possède pas les clefs d'accès pour ouvrir les portails d'accès au site,
- mise à jour du plan Etare avec les pompiers,
- absence de signature sur un permis feu,
- amélioration des consignes de sécurité avec identification des entités (sites multi exploitants).

L'exploitant a répondu par courrier du 9 mars. Les services du SDIS ont notamment été rencontrés le 20 février 2018.

Le 15 mai 2018, l'inspection a été effectuée de manière inopinée dans le cadre d'une action régionale portant sur les installations de stockage de déchets (annoncée par courrier du 16 avril). L'objectif était de vérifier le respect des prescriptions relatives au contrôle des déchets entrants.

33 déchargements de camions ont été effectués pendant l'inspection, 1 refus a été constaté pour non renouvellement du Certificat d'Acceptation Préalable. Lors de cette opération l'inspection des installations classées a noté :

- la non réalisation du contrôle visuel au niveau du pont bascule et du quai de déchargement, même pour des bennes ouvertes,
- le déchargement de déchets interdits ou non ultimes pour 5 camions :
 - déchets en mélanges, contenant notamment 1 D3E (cumulus) : interdit,
 - déchets de marchés : cagettes, bois, biodéchets : non ultimes,
 - déchets de balles plastiques vrac ou conditionnés n'ayant pas fait l'objet du tri préalable : non ultimes,
 - déchets d'encombrants insuffisamment triés : non ultimes,
 - déchets d'encombrants contenant des déchets interdits : frigo et emballages de produits chimiques.

L'origine géographique des camions a été respectée : Aude et départements limitrophes

Lors de l'inspection, d'autres contrôles ont également été effectués concernant l'aménagement des casiers, la signalétique et l'intégration dans le paysage.

Sur proposition de l'inspection, un arrêté de mise en demeure a été signé le 20 juin 2018 par Monsieur le Préfet demandant à la Société Suez, une amélioration du contrôle entrant et dans la délivrance des certificats et informations préalables. Plusieurs procédures pénales ont également été initiées vis-à-vis des producteurs de déchets pour des déchets non autorisés.

La Société Suez a répondu le 13 septembre 2018, l'analyse des réponses est en cours.

Suite à la demande de précision de Madame ARDITI, Monsieur Laurent DENIS indique que les enjeux portent à la fois sur le contrôle amont qui ne doit pas être une routine commerciale entre le producteur du déchet et l'exploitant et le contrôle visuel et administratif à l'entrée : il doit y avoir un échange permettant de s'assurer que les déchets proposés ne sont pas interdits et peuvent bien être considérés comme ultimes.

Madame LEVALLOIS se pose la question du contrôle des transports routiers et notamment de l'absence de bâche sur certains camions. La Société Suez indique qu'ils viennent d'équiper toutes les déchetteries d'aires de bâchage. Monsieur ANKRI indique qu'il se renseignera sur la réglementation applicable.

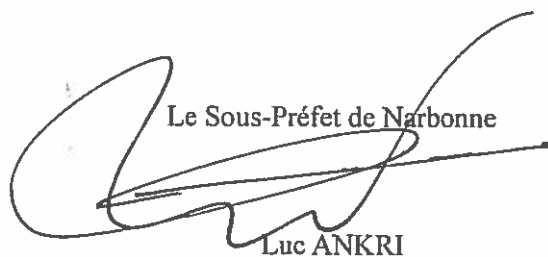
Concernant la largeur de la voirie, Monsieur LO PINTO précise que le SDIS possède des accès spécifiques au site.

Monsieur RAMBAUD indique que, parmi les déchets interdits, certains viennent d'encombrants et que beaucoup de sensibilisation est faite pour éviter ces apports en décharge. Monsieur LO PINTO complète en précisant qu'un logiciel est mis en place pour améliorer le suivi et que la diminution des tonnages autorisés est prévue.

Madame ARDITI demande quels sont les types de déchets qui iront directement en décharge, une fois que tous les équipements seront en service. Monsieur LO PINTO répond en indiquant qu'il s'agira essentiellement des Ordures Ménagères Résiduelles et des Activités Economiques. Monsieur Laurent DENIS complète en indiquant que ces dernières doivent avoir fait l'objet d'un tri préalable.

• QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, Monsieur le Sous-Préfet lève la séance.


Le Sous-Préfet de Narbonne
Luc ANKRI

